

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre, à dix-neuf
Présents :	54	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	12	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier-Coren à
Pouvoirs :	11	Saint-Flour, après convocation légale en date du 10
Votants :	65	septembre 2024, sous la Présidence de Madame Céline
		CHARRIAUD.

**Présents :**

MME Agnès AMARGER, MME Béatrice ANTONY, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, MME Sylvie VAISSADE, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Joël BRUN, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Vital GENDRE, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, MME Nadine JANVIER, M. Jean-Pierre JOUVE, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Marc POUGET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, M. Christophe VIDAL.

**Absents excusés :**

M. Hervé VIGIER, M. Claude BONNEFOI, M. Éric GOMESSE, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Nathalie LESTEVEN, M. Christian RISS, MME Sylvie PORTAL, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS, M. David VITAL.

**Pouvoirs :**

M. Didier AMARGER donne pouvoir à M. Gilbert CHEVALIER  
MME Annie ANDRIEUX donne pouvoir à M. Christophe VIDAL  
M. Jean-Paul BERTHET donne pouvoir à MME Béatrice ANTONY  
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT  
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES  
MME Ghislaine DELRIEU donne pouvoir à M. Jean-Marc BOUDOU  
MME Annick MALLET donne pouvoir à M. Frédéric DELCROS  
M. Daniel MIRAL donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU  
MME Marine NEGRE donne pouvoir à MME Marie PETITIMBERT  
M. Jean-Luc PERRIN donne pouvoir à M. Jérôme GRAS  
MME Maryline VICARD donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **23 SEP 2024**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **23 SEP 2024**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par les citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Application Télécours  
015-200066660-20240916-DELIB2024-222-DE  
Date de télétransmission : 24/09/2024  
Date de réception préfecture : 24/09/2024

**OBJET : ALIENATION DE BIENS COMMUNAUTAIRES - CESSION DES JEUX ALSH**

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU

**Vu** la délibération n°2022-180 en date du 23 mai 2022, approuvant la cession à l'euro symbolique de 794 m<sup>2</sup> extraits de la parcelle cadastrée section AL n°849 au profit de la ville de Saint-Flour afin qu'elle puisse poursuivre les aménagements des abords de l'école de Besserette ;

**Rappelant** qu'en contrepartie de cette cession, la ville de Saint-Flour s'engageait à mettre à disposition cet espace, à titre gratuit, à Saint-Flour Communauté pour les besoins de l'ALSH durant les vacances scolaires ;

**Considérant** l'acte de vente signé en date du 23 septembre 2023 ;

**Rappelant** que suite au sinistre du 20 avril 2023, les jeux situés sur ladite parcelle, encore propriété de Saint-Flour Communauté, ont été endommagés par la chute d'un engin de chantier ;

**Considérant** que ce sinistre ayant donné lieu à une indemnité d'un montant de 8 025,25€ au profit de Saint-Flour Communauté, celle-ci a procédé au remplacement des éléments endommagés et que ces derniers doivent à présent être cédés à la commune de Saint-Flour, propriétaire du terrain d'assiette ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

↓ **APPROUVE** la cession des jeux remplacés par Saint-Flour Communauté situés sur la parcelle cédée à la ville de Saint-Flour par délibération n°2022-180 en date du 23 mai 2022, au profit de la ville de Saint-Flour à l'Euro symbolique ;

↓ **DECIDE** qu'en contrepartie de cette cession à l'Euro symbolique, la ville de Saint-Flour assurera l'entretien et les vérifications des jeux ;

↓ **AUTORISE** Madame le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche.

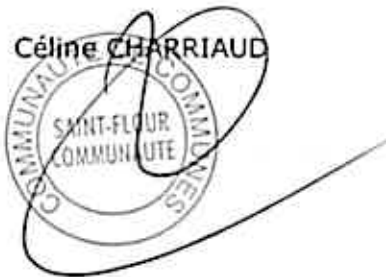
POUR : 64 VOIX

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (MME Nadine JANVIER)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

The image shows a circular official stamp of the 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAINT-FOUR COMMUNAUTÉ' with a signature over it.

Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

A handwritten signature in black ink.